

Services Techniques 2 rue Germain Petit jean 46100 FIGEAC Tél.: 05 65 34 78 67

Département du Lot

N/REF: NB/ST25082023.219

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

LE PRESIDENT DU GRAND FIGEAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le règlement de voirie du GRAND-FIGEAC

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière deuxième partie,

VU l'arrêté n° DRCP/2013/179 portant extension des compétences de la Communauté de Communes Figeac Communauté.

VU l'arrêté du Président n° 24-2020 portant délégation de fonction et de signature au septième vice-président, M. Michel LAVAYSSIERE,

VU la demande en date du 24 Août 2023 présentée par M TETE Didier représentant la société SAUR Sud Ouest Midi Pyrénées (Route de Cahors – 46500 GRAMAT), à l'effet de procéder ouverture de chantier pour des travaux sur le réseau d'eau potable au lieu-dit « Chemin du Stade (VC211) sur la commune de LIVERNON, VU l'avis des Services Techniques,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise SAUR sera autorisée à procéder aux travaux comme décrits ci-dessus.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du 18 Septembre 2023 au 16 Novembre 2023

ARTICLE 3 : Les travaux devront être réalisés de la manière suivante par l'entreprise :

Une demande de permission de voirie devra être faite au Département pour les travaux situés sur la voirie départementale.

- Repérage des divers réseaux auprès des concessionnaires avant tout démarrage des travaux,
 - Sciage du revêtement,
 - Réalisation de la tranchée avec évacuation des déblais,
 - La voirie sera refaite de la manière suivante :
 - Lit de pose (q5) : sable (ep : 5 cm)
 - o Enrobage des canalisations (q5) : sable (ep : 20 cm)
 - o Partie Inférieure du Remblai (q4) : GNT 0/31,5 (ep : variable)
 - o Partie Supérieure du Remblai (q3) : GNT 0/31,5 (ep : 30 cm)
 - Couche de base (q2): Grave émulsion 0/10 (ep : 10 cm)
 - O Couche de roulement (q2) identique à l'existant : Bicouche
 - O Surlargeur de réfection : 40 cm minimum
 - Les accotements seront remblayés de la même manière et laissés en 0/31.5
 - L'entretien des abords reste à la charge du pétitionnaire jusqu'à parfaite consolidation,
 - Les accès riverains devront obligatoirement être maintenus, ainsi que les accès des véhicules d'incendie et de secours.
 - Dans tous les cas le revêtement final sera identique au revêtement présent avant le démarrage des travaux
 - Tous les matériaux seront évacués et les abords du site nettoyés après exécution des travaux,
 - La bouche à clé sera de type réhaussable
 - Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré, ni sur chaussée, ni sur accotement,

ARTICLE 4: La sécurité des usagers devra être assurée. A cet effet, l'entreprise prendra toutes dispositions utiles, notamment vis à vis des piétons et usagers de la voirie. Un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement devra être pris par le Maire de la Commune avant toute intervention (à demander par l'entreprise à la Mairie).

ARTICLE 5: Une signalisation de chantier réglementaire devra être mise en place par l'entrepreneur sous sa responsabilité.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté devra obligatoirement :

- être affiché sur le chantier par le pétitionnaire,
- et transmis aux sous traitants concernés.

ARTICLE 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions en vigueur.

<u>ARTICLE 8</u>: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 9 : Madame la Directrice Générale des Services du Grand Figeac, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FIGEAC, le 25 Août 2023

P/Le Président MUNA Le Vice président en oran

orage de la Voirie, de l'Eclairage Public et des

Bâtiments,

TA FIGEAC

Michel LAVAYSSIERE

Copies: - Mairie de LIVERNON

- Service Ordures Ménagères

- Hopital

- La Dépêche du Midi

- Stéphane THUILLIER

VC 211 - Chemin du Stade.



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

*cerfa*N° 14023*01

802347279

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Part	iculier a service p	ublic 🔲	maître d'oeuvre ou conducteur d'op	ération 🔲 entre	prise 🗶	
Nom : TETE Prénom : Didier Dénomination : SAUR SUD OUEST MIDI PYRENEES Représenté par : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route de Cahors						
Code postal L4_16_15_10_10_1 Localité : GRAMAT Pays : France						
Téléphone _0_6_3_0_1_2_0_7_2_2_Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : didier.tete@saur.com						
Si le bénéficiaire est différent du demandeur						
Nom :						
Notifice to vote:						
Code postal Pays :						
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :						
Localisation du site concerné par la demande						
Voie concernée : Autoroute n°						
Nature et date des travaux						
Pose de compteur / branchement aux réseaux (1) N° de chantier délivré par la Collectivité :						
	Pose de clôt	ures	Pose de portail (portillon)	Plantatio	ins	
À l'alignement	oui 🔲 non		oui 🔲 non 🔲	oui 🔲 no	n 🔲	
En retrait de l'alignement		ètres	L_JL_J mètres	ا ــــالــــا ـــــــــــــــــــــــــ	mètres	
Dépôt ou Stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)						
Station service Renouvellement Création Autres						
Date prévue de début d'application 1 8 0 9 2 0 2 0 Durée d'application (en jours calendaires) :6 0						
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.						

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾					
Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement : Nature du dépôt ou Etalage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service stationnement Autres (à préciser) :					
Saillie ou surplomb (2)					
Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres					
Aménagement d'accès (2)					
Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : metres Nature du tuyau :					
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement Lillimètres					
Ouvrages divers (1)					
Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle Réseaux aériens ou souterrains ou branchement : Eau potable Eaux pluviales Eaux pluviales Autres (à préciser) Sous accotement ou trottoirs					
Tranchée longitudinale mètres mètres					
Tranchée transversale2 mètres mètres					
Fonçage mètres mètres					
Aménagement de surface ou équipements : Stationnement					
Pièces jointes à la demande					
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.					
1 - Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000ème (3) Photos					
2 - Pièces complémentaires par nature de demande 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème					
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème					
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème					
J'atteste de l'exactitude des informations fournies					
Fait à : <u>GRAMAT</u> Le : <u>(2, 4, 0, 8, 2, 0, 2, 3, 3</u>					
Nom : TETE Qualité :					



